



CLAIRVAUX

BULLETIN MUNICIPAL 2011





COMMUNE DE CLAIRVAUX

BULLETIN MUNICIPAL

En ce début d'année 2011, le conseil municipal et les employés communaux se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux.

Que cette nouvelle année vous apporte santé, bonheur et prospérité.

Comme cela est devenu la tradition, je vais vous faire le compte-rendu de l'année écoulée.

-TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAUX DANS LE BOURG:

-Par arrêté du 28 avril 2010, M. le Préfet nous a informé que le projet de réaménagement des installations d'éclairage public au Bourg et d'illumination de l'église avait été retenu au titre de la DGE -Dotation Globale d'Equipement-, pour un montant de 26 305 €, basé sur une estimation prévisionnelle de 87 686 €. HT.

J'ai sollicité notre Député, Jean AUCLAIR, celui-ci nous a accordé une subvention exceptionnelle de 16 000 €.

Le Syndicat d'Electricité de la Creuse, prenant à sa charge l'ensemble des travaux liés aux réseaux électriques, intervient également pour l'éclairage public à hauteur de 30 % soit une somme de 23 097 €.

Dans la continuité de ce programme, une convention a été signée également avec France Télécom en vue de l'enfouissement du réseau téléphonique, le coût financier s'élève à 36 195 €. HT.

Les travaux de la 1^{ère} tranche ont été réalisés à l'automne 2010 par l'Entreprise CARRE à Ahun, ceci dans de bonnes conditions avec le souci permanent d'apporter une moindre gêne aux habitants et usagers de la RD 31.

-Quant à la 2^{ème} tranche de travaux moins conséquente (comprise entre l'ancienne poste et le haut du Bourg), elle ne devrait occasionner que peu de désagréments aux riverains. Le Syndicat Départemental des Energies de la Creuse devrait la programmer rapidement, en fonction des ses capacités financières.

-EGLISE:

-Les travaux de reprise des malfaçons sont enfin terminés. Après plusieurs tentatives qui ne nous donnaient pas satisfaction, le parvis a été réalisé par l'Entreprise BLANCHON.

Le mobilier et les statues ont été ramenés des ateliers de restauration. Nous pouvons saluer le geste commercial de l'Entreprise J.P. ROUMANEIX à CROZE, qui a repeint les 3 statues de plâtre gratuitement. Cet artisan avait travaillé à la rénovation des 2 logements communaux courant 2009.

Un mariage a déjà été célébré dans ce bel édifice.

-TRAVAUX ROUTIERS:

-Par délibération du 19 juin 2010, le Conseil Municipal a décidé la réalisation de travaux de voirie au village des Rieux. Ces derniers ont été attribués au Parc de l'Équipement pour un montant de 35 688 €. HT. Une aide financière de 3 550 €. est allouée par le Conseil Général au titre du FDAEC.

Le remplacement des aqueducs existants par des buses en PVC de diamètre plus approprié a nécessité une autorisation du Service des Milieux Aquatiques. Après avoir fourni un dossier technique particulièrement conséquent, nous avons reçu, parmi les prescriptions édictées, une date limite d'intervention fixée au 15 octobre, ceci afin d'assurer la sauvegarde des espèces aquatiques.

L'entreprise retenue n'ayant pas eu la possibilité d'intervenir dans les délais imposés, les travaux ont été reportés sur 2011, la commune bénéficiera d'une remise de 7 % sur les devis acceptés.

-CHAUFFAGE DE LA SALLE DES FÊTES:

-Le remplacement de l'ancien système de chauffage de la salle des fêtes était prévu depuis 2008.

L'Entreprise GIRAUD à St-QUENTIN-LA-CHABANNE, intervenant également sur le chantier de l'église, a réalisé les travaux. Des radiateurs infrarouge ont été installés et donnent entière satisfaction.

Dans le cadre de ces travaux, les luminaires n'étant plus aux normes ont été remplacés.

De même, une alarme incendie conforme à la législation a été mise en place.

Le coût de l'ensemble de l'opération s'est élevé à 3 905 €. HT.

-MOULIN DE LOUZELERGUE:

-Ce vestige du temps passé qui menaçait ruine a été admirablement restauré.

L'Association "Bâti et savoir-faire en Limousin", qui intervient en qualité d'assistance à maîtrise d'ouvrage, a organisé un chantier école. Les jeunes ont eu le loisir de se former aux techniques anciennes, à savoir: la maçonnerie avec l'Entreprise HARTMAN, la couverture en ardoises de Travassac réalisée par la SARL GREGOIRE et BREUIL, ainsi que la roue à cuillers taillée et assemblée par la SARL LOU FUSTIERS, qualité de travail remarquable.

La souscription que nous avons ouverte a été fructueuse: 3 060 € ont été versés par de généreux donateurs, que nous remercions particulièrement. Ce qui permet, d'autre part, le versement d'une somme équivalente émanant de la Fondation du Patrimoine.

Les caisses locales du Crédit Agricole de Felletin et de La Courtine que j'ai sollicitées, ont aussi accepté d'apporter une aide financière.

Egalement, merci à Mme NICOUX, Sénatrice, qui a donné suite au dossier -en attribuant une aide exceptionnelle de 8 000 €.

-Lors d'une visite de l'exploitation agricole de Michelle et Gilbert MAZAUD, M. le Préfet, M. le Sous-Préfet, M. le Directeur Adjoint de la Direction Départementale des Territoires, ont été conquis par le site et ont tenté de nous faire obtenir une dérogation pour la remise en eau de la petite retenue (15 ares).

Cependant, les Services des Milieux Aquatiques restent inflexibles et il s'avère impossible de réparer la digue, malgré le fait que ce petit étang figurait déjà au plan cadastral de 1834. Seul, un bassin de quelques m³ sera toléré pour actionner le mécanisme du moulin, mais avec des contraintes d'alimentation.

-TRAVAUX RESEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE:

Suite à la construction d'une résidence principale au village de TAIX, il s'est avéré que 9 maisons d'habitation allaient être desservies à partir du village d'ABBAS au moyen d'une canalisation de Ø 40. Le Syndicat Intercommunal de la Haute Vallée de la Creuse a donc décidé de pourvoir au remplacement de ce tuyau PVC par un nouveau de diamètre supérieur. Lors de ces travaux, nous avons fait inclure l'installation d'une borne à incendie à ABBAS sur la grosse conduite qui dessert jusqu'à FELLETIN et le raccordement du lavoir de TAIX. Ce denier pourra maintenant servir de puisard, en cas d'incendie.

Au village des GASNES, la faible consommation d'eau ne permet pas un renouvellement suffisant dans les canalisations. Un système de purge automatique va donc être installé.

-COLUMBARIUM:

Comme nous avons pu le constater ces dernières années, de plus en plus de nos concitoyens optent pour la crémation. Le conseil municipal a donc décidé de prévoir un aménagement au cimetière pour installer des cases de columbarium afin de déposer les urnes funéraires. Des entreprises spécialisées ont été consultées. Par la suite, les cases pourront être vendues aux familles.

-AGENT D'ENTRETIEN:

Le contrat d'Alain EXARTIER s'est terminé le 30 novembre 2010. Il semble que de nouveaux contrats, moins aidés, mais tout de même intéressants pour les collectivités soient mis en place début 2011. Pour les petites communes telles que la nôtre, c'est la seule solution de pourvoir un emploi d'agent d'entretien polyvalent.

-VENTE DE TERRAINS A BATIR:

Le Conseil Municipal a décidé de vendre le terrain acheté à la famille COIGNOUX en 3 lots constructibles. Le prix a été fixé à 2 €. le m². M. et Mme TRIMOULET, employés au Camp Militaire de LA COURTINE sont les premiers acquéreurs. Une maison bois sera bientôt construite et c'est avec plaisir que nous accueillerons cette famille.

-TERRAINS BICHARD A TAIX:

La vente est maintenant signée. La commune est donc propriétaire de 9 ha 15.

Des devis vont être sollicités auprès des entreprises de terrassement en vue de l'ouverture de la piste qui permettra une mise en valeur des massifs dits de "Brande Sabrot" et de "La Révolte" (forêt sectionnale de Taix). Des estimations seront également demandées en vue du dessouchage des terrains acquis afin de les planter.

Une réunion avec l'Office National des Forêts est prévue pour déterminer le choix des essences.

-REEMETTEUR DE TELEPHONIE MOBILE:

Après bien des contretemps, le pylône est enfin implanté. Opération spectaculaire avec hélicoptère pour assembler les 7 éléments de ce pylône de 35 m de hauteur. Aujourd'hui, certaines antennes sont en place, mais il manque encore la liaison téléphonique: le technicien de BOUYGUES TELECOM a omis de prévoir le passage d'un fourreau dans la tranchée ouverte pour l'alimentation électrique!!! On pourrait sourire de cette situation, si les utilisateurs de portables n'étaient pas pénalisés...

Une connexion par voie hertzienne est envisagée à partir du pylône de FELLETIN. Souhaitons que, quelle que soit la solution retenue les habitants de la zone blanche CLAIRAUX - CROZE soient enfin desservis du plus tôt.

Récemment, une réunion a été organisée en Mairie en présence de M. BREUIL, Conseiller Général, afin de coordonner les interventions de chacun et rappeler l'urgence de la mise en service de ce réseau de téléphonie mobile.

-PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES DE FELLETIN:

A maintes reprises, nous avons protesté contre la façon arbitraire des différentes municipalités de FELLETIN de fixer, sans aucune concertation, la participation financière des communes de résidence des enfants. Avec mes collègues de CROZE et de POUSSANGES, nous avons sollicité Madame NICOUX, Sénatrice-Maire, pour négocier la facturation des frais de scolarité.

La municipalité de Felletin, consciente de l'intérêt d'accueillir nos enfants pour maintenir ses effectifs, a décidé de ne plus demander de financement aux communes à partir du 01/01/2011.

Les communes voisines de GIOUX et de SAINT-QUENTIN-LA-CHABANNE pratiquent de cette façon depuis toujours.

-COMMISSION LOCALE DE CONCERTATION ET DE SUIVI DE LA CARRIERE:

Le 22 décembre 2010, M. DELANNE, exploitant de la carrière, a invité M. le Sous-Préfet, les élus et les riverains. Après une brève visite sur le terrain, une réunion s'est tenue à la Mairie.

M. DELANNE et ses collaborateurs ont fait part des travaux réalisés en 2010: clôtures, canalisation des eaux de ruissellement, mur de soutènement et travaux pour captage de l'eau venant du haut de la carrière.

Le projet d'exploitation du site en profondeur, au lieu de l'extension, nécessite la déviation de la R.D. 31. Des terrains ont été acquis. La participation de l'Entreprise et du Conseil Général doit être définie.

Un important dossier d'impact environnemental doit être établi.

Lorsque le projet sera plus avancé, une réunion d'information du public pourra être organisée.

-TELEVISION NUMERIQUE TERRESTRE:

A compter du 29 mars 2011, la transmission des programmes de télévision va passer au numérique. Le réémetteur de CLAIRVAUX ne sera plus opérationnel. Il est souhaitable que chacun prenne contact avec son installateur pour effectuer les modifications nécessaires.

Afin de permettre à tous d'accéder à la télé tout numérique, l'Etat a prévu des aides financières et une assistance technique. Pour tout renseignement concernant le passage au numérique, vous pouvez contacter le 0970 818 818 ou vous connecter sur le site www.tousaunumerique.fr.

-SUCCES SPORTIFS:

Malgré le succès du marathon 2009, la compétition n'a pu être renouvelée en 2010, faute d'un nombre suffisant de participants. Mme SIMONS, co-organisatrice de cette épreuve, n'est cependant pas restée inactive, à savoir:

*24 H. de PEYNIER	137 km	2 ^{ème} féminine
*6 Jours d'ANTIBES	542 km	7 ^{ème} perf. / 16 -record Limousin-
*TRANSE GAULE	161 h 20	5 ^{ème} féminine
*48 H. de ROYAN	226 km	4 ^{ème} féminine

Quant à Jean-Marc SALVADORI, il a obtenu cette année 2010 son 3^{ème} titre de champion de France de Moto Tourisme par équipe avec le Moto Club Meymacois, ainsi qu'une honorable 26^{ème} place au général sur 800 participants -cette discipline faisant partie de la Fédération Française de Moto.

Félicitations et encouragements à nos sportifs.

-DISTINCTIONS:

Roland LAIR a reçu la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon argent, pour 20 années de présence au conseil municipal.

Michèle MAZAUD, s'est vue remettre par M. le Préfet, la médaille de chevalier du mérite agricole.

Jean-Louis DELARBRE a été décoré au grade d'officier des palmes académiques.

-ARBRE DE NOËL DE LA COMMUNE:

Le 4 décembre 2010, le conseil municipal a invité tous les retraités, leurs conjoints, les enfants et leurs parents, au traditionnel repas de fin d'année. M. et Mme CLERMONTTEL, traiteurs à Aubusson, ont servi un copieux repas qui a régalé tous les participants.

Guyène LAUR a mis beaucoup d'animation, entraînant les invités à chanter et à danser.

Belote et soupe à l'oignon préparée par Laurence, ont clos cette belle journée.

-NOUVELLE ASSOCIATION A LA COURTINE:

"Sports et Loisirs Courtinois" vous invite à participer à ses activités: Gym douce, gym tonique, marche, randonnée, VTT, etc... ouvert à tous, hommes et dames de tous âges.

Renseignements auprès d' Eric LONGY au 06.80.74.24.79.

-ETAT CIVIL 2010:

* NAISSANCE: 1, Marie-Zoë GENELOT, le 9 septembre 2010.

* MARIAGE: 2 dont: Fabien PHILIPPONNET et Sabrina GARGOWITZ, le 07 Août 2010.

* DECES: 3, Jeannine CHAGOT le 29 janvier 2010, Fernand PINTON, le 10 mars 2010 et Roger LECOUT, le 10 avril 2010

-PROJET CONSEQUENT POUR L'ANNEE 2011:

-Nous envisageons la remise en état des murs de soutènement devant les bâtiments communaux, des escaliers vers le monument et l'élargissement de l'accès à la cour de la mairie.

Nous avons déposé un dossier dans le cadre de la nouvelle Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, tout en sollicitant M. le Préfet ainsi que M. le Député afin d'obtenir des aides financières sans lesquelles ce projet ne saurait aboutir.

Comptons sur leur générosité envers CLAIRVAUX...

QUELQUES ANNEXES:

RECENSEMENT DE LA POPULATION:

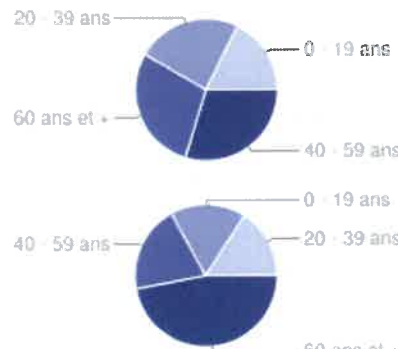
Le recensement de la population donne accès à de nombreuses données statistiques sur les caractéristiques et la localisation des personnes et des logements.

Un recensement exhaustif a lieu désormais tous les cinq ans, à raison d'un cinquième des communes françaises chaque année.

Pour Clairavaux, le dernier recensement a eu lieu début 2009. Le nombre d'habitants légal en vigueur pour notre commune est de 156.

Un tableau statistique des données a été établi par l'INSEE sur deux précédentes périodes:

	1999	2004	
Nombre d'habitants	153	159	+6 +3.9%
Pourcentage d'hommes	50.3%	52.8%	+2.5%
Pourcentage de femmes	49.7%	47.2%	-2.5%
Population masculine âgée de 0 à 19 ans	14.3%	17.9%	+3.6%
Population masculine âgée de 20 à 39 ans	24.7%	23.8%	-0.9%
Population masculine âgée de 40 à 59 ans	23.4%	29.8%	+6.4%
Population masculine âgée de plus de 59 ans	37.7%	28.6%	-9.1%
Population féminine âgée de 0 à 19 ans	19.7%	17.3%	-2.4%
Population féminine âgée de 20 à 39 ans	19.7%	16.0%	-3.7%
Population féminine âgée de 40 à 59 ans	10.5%	20.0%	+9.5%
Population féminine âgée de plus de 59 ans	50.0%	46.7%	-3.3%



L'évolution de la population de Clairavaux

1800	1806	1821	1831	1836	1841	1846	1851	1856	1861	1866	1872	1881	1886	1891
658	706	738	825	798	838	857	870	838	778	692	772	790	812	815
-	+7.3%	+4.5%	+11.8%	-	+5.0%	+2.3%	+1.5%	-	-7.7%	-	+11.6%	+2.3%	+2.8%	+0.4%
18.1%				3.4%				3.8%		12.4%				
1896	1901	1906	1911	1921	1926	1931	1936	1946	1954	1962	1968	1975	1982	1990
746	780	681	668	561	512	513	417	372	347	298	247	204	148	171
-	+4.6%	-	-	-	-	+0.2%	-	-	-	-	-	-	-	+15.5%
9.2%		14.5%	1.9%	19.1%	9.6%		23.0%	12.1%	7.2%	16.4%	20.6%	21.1%	37.8%	
							%	%						
1999	2004													
152	159													
-	+4.6%													
12.5%														

La destruction d'insectes

Quelques infos à savoir.....

Destruction d'insectes : finis les nids d'hyménoptères pour les pompiers !

Le Service d'Incendie et de Secours de la Creuse a décidé de ne plus traiter, sauf lieux publics, les destructions de nids de guêpes ou frelons. Les sociétés privées vont prendre le relais.

A SAVOIR

Les Sapeurs-Pompiers de la Creuse modifient la procédure concernant les destructions de nids d'insectes.

En marge de leurs missions de premiers secours, les sapeurs-pompiers étaient régulièrement, de mai à septembre, appelés pour ce type d'interventions.

Lors du Conseil d'Administration du 29 avril 2010, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Creuse (SDIS 23) a décidé de mettre en place une nouvelle procédure qui précise que les sapeurs-pompiers n'assurent plus ces interventions afin d'éviter toute concurrence avec les sociétés privées. Il est dorénavant demandé aux creusois de téléphoner aux dites sociétés.

Dans le cadre de cette nouvelle action, concrètement l'opérateur du centre de traitement de l'alerte (CTA), contacté par le 18 ou le 112, oriente le particulier vers les entreprises privées ou les pages jaunes de l'annuaire à la rubrique concernée.

Certes, de nombreux départements ont déjà pris la même décision et l'offre privée s'est bien étoffée, mais il reste que les habitudes sont difficiles à perdre, car les interventions des pompiers étaient nombreuses, environ 400 par an, cela représentait parfois jusqu'à 6 % de leur activité annuelle (concentrée sur l'été).

Il faut rappeler que détruire les nids d'insectes n'est pas la mission des sapeurs-pompiers, ils le faisaient jusque-là par carence de professionnels formés et structurés, à présent il faut que les services de secours se recentrent sur leurs missions de secours et d'urgence.

Souvent, les sapeurs-pompiers volontaires étaient sollicités sur leur lieu de travail pour assurer cette mission qui ne rentre pas dans le cadre des activités des sapeurs-pompiers, ce qui provoquait inévitablement une gêne autant pour le sapeur-pompier que pour l'employeur.

QUE FAIRE ?

Donc, depuis le 29 avril 2010, il faut oublier le réflexe d'appeler les pompiers pour détruire le nid de guêpes fraîchement installé chez vous et vous tourner vers les professionnels.

N'oubliez pas, par ailleurs qu'il est interdit de tuer les abeilles, et qu'il faut soit faire appel aux apiculteurs directement, soit appeler ces professionnels qui se chargeront de le faire.

Les entreprises privées, spécialisées en destructions d'hyménoptères sur le département de la Creuse :
(liste non exhaustive)

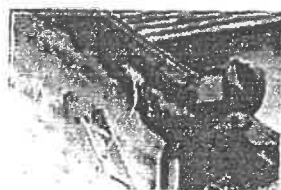
- **STOP GUEPES COMBRAILLE** : 6, lot Côte des Granges
23170 CHAMBON-SUR-VOUEIZE
TEL : 05-55-82-12-27
Portable : 06-70-51-30-89

- **M. Gaël NADAUD** : 71, Avenue de la Libération
23300 LA SOUTERRAINE
TEL : 05-55-63-14-88
Portable : 06-70-97-30-64

- **ANTI-GUEPES 23** : 28, Clos des Chaussades
23230 GOUZON
Portable : 06-78-40-38-92

- **ETS Jean-Luc ROUSSANGE** : Le Bourg 23150 SOUS PARSAT
TEL : 05-55-66-66-95
Fax : 05-55-66-98-42

- **Société ALTIS** : 28, rue de la Croix Emanée
19250 MEYMAC
TEL / FAX : 05-55-94-42-85
Portable : 06-07-35-07-28





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



UTILISATION FRAUDULEUSE DE CARTES BANCAIRES

COMMENT SE PROTÉGER ?

-=-

Aujourd'hui, retirer de l'argent, régler ses achats ou encore consulter le solde de son compte au moyen de sa carte bancaire (carte nationale, de retrait...) est devenu un acte banal. Malgré l'intégration, en 1993, d'une puce électronique attribuant un code spécifique à chaque carte bancaire, on assiste à une augmentation régulière du nombre de vols de ces cartes, avec mémorisation de leur code par les escrocs, à proximité des distributeurs de billets.

En France, cette pratique est à l'origine d'un grand nombre d'utilisations frauduleuses de cartes bancaires. Parallèlement, on observe une recrudescence des vols de cartes étrangères, dépourvues de puces électroniques et de copies des pistes magnétiques permettant la fabrication de contrefaçons utilisées à l'étranger.

Or, la carte bancaire, lorsqu'elle est perdue ou volée, présente toujours, un certain nombre de risques pour son propriétaire :

↳ Elle peut être utilisée frauduleusement :

- par un proche connaissant le code confidentiel
- pour effectuer des **commandes par correspondance**, par téléphone, minitel ou sur Internet : il suffit de communiquer au vendeur les numéros de la carte et de la date d'expiration de sa validité.

Ces informations figurent sur la carte elle-même mais aussi partiellement, sur la facturette délivrée par le distributeur de billets, ainsi que sur certains tickets témoignant d'un achat par carte bancaire (facturette des distributeurs automatiques de billets de train, tickets de supermarchés...).

Par ailleurs, dans certains cas exceptionnels, des personnes chargées d'enregistrer les commandes par correspondance utilisent à leur tour des données qui leur sont transmises pour effectuer ce type d'achats.

↳ Elle peut servir de support à la fabrication de cartes contrefaites.

Par conséquent, si vous possédez une carte bancaire, veuillez à prendre certaines précautions :

Utilisez de préférence les distributeurs situés dans des sas, uniquement accessibles au moyen d'une carte bancaire. Ne vous laissez pas distraire aux alentours des distributeurs de billets.

- Ne quittez pas des yeux votre carte bancaire, lors d'un règlement dans un commerce, la transaction doit se faire devant vous. Ne laissez pas le commerçant s'éloigner seul avec une carte, même momentanément. Il suffit de quelques secondes pour copier un piste magnétique.

↳ **Ces dispositions vous permettront de vous prémunir contre :**

- Les vols « par ruse », généralement commis par deux ou trois individus. L'attention du porteur de la carte est détournée par un complice. Le voleur peut soit subtiliser la carte après avoir pris connaissance du code confidentiel, soit subtiliser une fausse carte à la vraie, toujours, après avoir lu le code confidentiel. La plupart du temps, le voleur lit ce code par dessus l'épaule de la personne qui est en train d'effectuer le retrait.
 - Les vols pouvant s'accompagner de violences, où le titulaire de la carte est contraint de communiquer son code confidentiel.
 - Le « piégeage » de certains distributeurs automatiques de billets à l'aide d'une micro-caméra et d'une goulotte lectrice de pistes magnétiques. Ce type d'escroquerie est souvent constaté sur Paris et dans sa région mais aussi en province.
- **Ne prêtez jamais votre carte bancaire**
 - **Ne communiquez à personne son code confidentiel et ne l'écrivez pas sur des papiers personnels susceptibles d'être rangés avec votre carte bancaire.**
 - **Ne jetez pas les factures de distributeurs de billets de banque, ni celles qui témoignent de tout règlement par carte bancaire.**
 - **Notez en lieu sûr les 16 chiffres de votre carte bancaire, la date d'expiration**
 - **Ayez toujours avec vous le numéro d'appel du centre d'opposition.**
 - **Votre carte est fragile, elle peut être détériorée ou démagnétisée, prenez-en soin.**

Il est à noter qu'une personne dépossédée de sa carte bancaire et de son code confidentiel est indemnisée, après avoir fait opposition, pour toute transaction effectuée à son insu. S'il est fait frauduleusement usage des seules coordonnées de sa carte bancaire sans que celle-ci lui ait dérobée, le propriétaire de la carte est indemnisé dès lors qu'il conteste la transaction.

En cas d'utilisation frauduleuse d'une carte bancaire dans un commerce, le paiement est garanti pour le commerçant à hauteur de 90 €.

↳ **En cas de perte ou de vol de votre carte bancaire**

Composez le 0892 705 705 (0,34 € la minute)

Sauf pour carte American Express : 01 47 77 72 00

FAITES APPEL LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE A LA :



☎ 17

ou le numéro d'urgence 112 depuis un portable (Appels gratuits)



COMMUNIQUE DE PRESSE

IMMATRICULATION DES CYCLOMOTEURS ANCIENS MIS EN CIRCULATION AVANT LE 1^{er} JUILLET 2004

Comme prévu lors du lancement du système d'immatriculation des véhicules (SIV), le 15 avril 2009, l'immatriculation des cyclomoteurs d'occasion de moins de 50 cm³ mis en circulation avant le 1^{er} juillet 2004 est obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2011 si le propriétaire veut circuler avec ce cyclomoteur sur les voies ouvertes à la circulation publique.

Il est donc possible de faire immatriculer son cyclomoteur ancien ultérieurement, tout au long de l'année 2011, au moment de l'utilisation du véhicule sur les voies publiques.

SEULS LES CYCLOMOTEURS UTILISÉS SUR LA VOIE PUBLIQUE DOIVENT FAIRE L'OBJET D'UNE IMMATRICULATION, QUI PEUT INTERVENIR EN 2011

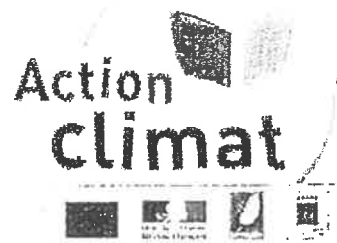
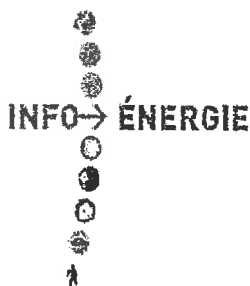
La date butoir du 31 décembre 2010, inscrite dans les textes, signifie qu'à compter du 1^{er} janvier 2011, un usager qui voudrait circuler avec son cyclomoteur ancien sur les voies ouvertes à la circulation doit le faire immatriculer.

L'objectif recherché n'est pas que tous les cyclomoteurs anciens soient immatriculés au 31/12/2010 mais que tous les usagers qui veulent circuler avec ces véhicules sur les voies ouvertes à la circulation à compter du 01/01/2011 aient alors fait immatriculer leur véhicule.

Le propriétaire d'un cyclomoteur peut donc faire cette opération d'immatriculation au-delà du 31 décembre 2010, à tout moment, dès lors qu'il souhaitera se déplacer avec son véhicule. La régularisation ultérieure de la situation administrative du véhicule est toujours possible.

Ce sera notamment le cas des usagers qui ne souhaiteront se déplacer avec leur cyclomoteur qu'à la fin de la période hivernale. Ils pourront faire immatriculer leur véhicule à ce moment là.

Il est rappelé que la détention d'un cyclomoteur non immatriculé ne constitue pas en soi une infraction. C'est le fait de circuler avec un cyclomoteur non immatriculé sur les voies ouvertes à la circulation qui est passible d'une amende (4^{ème} classe, 750 euros).



Permanences Espace Info Energie

Que ce soit pour des raisons environnementales ou économiques, il est temps d'économiser l'énergie et de maîtriser les dépenses énergétiques. Nous avons tous des moyens d'agir.

Pour aider chaque citoyen dans cette démarche, **l'association Energies pour Demain**, tient des permanences mensuelles de son Espace Info Energie sur le territoire du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin :

- Eymoutiers (mairie) : 1^{er} mardi du mois 14h – 16h30
- Felletin (mairie) : 1^{er} vendredi du mois 10h-12h
- La Courtine (com. Communes) : 1^{er} vendredi du mois 14h-16h30
- Treignac (mairie) : 2^{ème} mardi du mois 10h-12h30
- Meymac (maison de Millevaches) : 2^{ème} mercredi du mois 14h-16h30
- Bujaleuf (mairie) : 3^{ème} mardi du mois 14h-16h30

Ainsi, les conseillers énergie de l'association vous apportent **un conseil neutre, indépendant et gratuit sur l'énergie dans l'habitat.**

- Comment réduire sa facture énergétique?
- Comment isoler au mieux son habitation ?
- Quels sont les moyens de chauffage économes?
- Quelles sont les énergies les moins polluantes?
- Quelles sont les aides pour m'aider à financer mes travaux ?
- ...

Afin de répondre aux spécificités de chaque habitation, les conseillers énergie d'**Energies pour demain** proposent désormais de réaliser gratuitement des bilans thermiques simplifiés permettant d'identifier les solutions à envisager.

Evidemment, les conseillers énergie de l'association continuent de vous accueillir au siège de l'association à Peyrelevade (il est préférable de prendre rendez-vous) et de répondre aux questions par téléphone du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30.



FRANCE ADOT
www.france-adot.org

FRANCE ADOT 23

Association pour le Don d'Organes et de Tissus humains



Oui au don d'organes
Oui à la Vie

Maison des Usagers

Centre Hospitalier de GUERET

39 Av de la Sénatorerie

23 000 GUERET

☎ 06 25 41 31 47

france-adot23@orange.fr



